

# Maîtrise en relations industrielles

## Modalité avec travail dirigé (REI6999)

---

La maîtrise en relations industrielles offre une formation avancée ainsi qu'une compréhension élargie et intégrée du travail et de l'emploi dans les domaines suivants : la gestion des ressources humaines et des organisations, les relations du travail et le syndicalisme, les politiques du travail et de l'emploi, la santé et le mieux-être au travail, le droit et la régulation du travail, les aspects internationaux et comparatifs du travail et de l'emploi. L'objectif du programme est de permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer une capacité d'analyse de situations et de problèmes en relations industrielles. Ainsi, selon une approche pluridisciplinaire et intégrée, la maîtrise en relations industrielles vise donc à former des professionnels intervenant de manière stratégique dans les organisations et les prépare à occuper des fonctions de direction ou de responsabilité supérieure.

La maîtrise avec travail dirigé (TD) repose sur des séminaires et des travaux de recherche qui préparent à l'analyse des enjeux contemporains du travail et des changements qui touchent les organisations et les institutions du travail et de l'emploi. Cette modalité comporte 10 cours (30 crédits) et un travail dirigé de 15 crédits. Le TD est réalisé sur une période de deux trimestres.

### Qu'est-ce qu'un travail dirigé ?

Un TD dans ce programme consiste à réaliser ***un exercice individuel de recherche qui permet d'explorer de manière systématique un enjeu, une question ou un problème théorique ou empirique qui s'inscrit dans le champ des relations industrielles.*** De manière générale, il s'agit de produire une recherche de portée limitée qui mobilise les différentes étapes d'une démarche scientifique (identification d'une problématique, revue de littérature, analyse exploratoire et interprétation des résultats) sous la supervision d'une professeure ou d'un professeur de l'École de relations industrielles.

Selon le type de problématique abordée, le TD peut prendre la forme, à titre d'exemple, d'une des modalités suivantes :

- un exercice de nature théorique reposant sur une revue de littérature (état des connaissances),
- une analyse de la jurisprudence à partir d'une question de nature juridique,
- une analyse exploratoire reposant sur des entretiens,
- une étude de cas,
- une méta-analyse,
- une analyse de données secondaires (politiques, conventions collectives, etc.)
- etc.

Il revient au professeur ou à la professeure responsable de l'encadrement du TD d'établir les modalités précises de sa réalisation, de fixer un échéancier, d'assurer son suivi et de participer à son évaluation. À charge de l'étudiante ou de l'étudiant de s'engager fermement dans son projet de recherche, de solliciter des rencontres avec son directeur ou sa directrice et de lui fournir régulièrement des comptes rendus de sa progression.

Selon les standards universitaires, une telle activité de 15 crédits suppose, pour l'étudiant, une charge de travail d'environ 675 heures.

### Quand et comment s'inscrire au travail dirigé?

Les étudiants s'inscrivent au Travail dirigé (REI 6999) si leurs deux cours obligatoires (REI 6600 et REI 6601) sont complétés ainsi qu'un minimum de 4 cours optionnels. L'inscription au TD se fait au moment de l'inscription trimestrielle aux choix cours, chaque étudiant recevant le courriel et les explications d'usage pour ce faire par le technicien ou la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) responsable des programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

### Quelles sont les modalités de présentation d'un travail dirigé ?

Un TD prend la forme dans sa version finale d'un **rapport scientifique** d'une **cinquantaine de pages (environ 25 000 mots)** qui respecte les règles de présentation d'une publication académique<sup>1</sup>. Si le contenu de ce rapport varie en fonction de la visée du TD (revue de littérature, étude cas, analyse jurisprudentielle, etc.), le texte doit bien mettre en évidence son objet précis, sa pertinence, la manière dont il est traité ainsi que les débats scientifiques qui entourent son interprétation.

Ce texte doit faire l'objet d'une structure rigoureuse qui inclut les principaux éléments suivants (la structure et l'importance relative de certains de ces éléments peuvent toutefois varier d'un TD à l'autre) :

- **Introduction** (2-3 pages) : Présentation de l'objet de recherche et des objectifs poursuivis. Mise en évidence du contexte et des enjeux dans lesquels s'inscrit cet objet.
- **Méthodologie** (2-3 pages): Mise en évidence de la démarche méthodologique privilégiée et des motifs ayant présidé à son choix. Moyens concrets mis en œuvre pour répondre à la question de recherche, valider l'hypothèse ou explorer la proposition de recherche. Réflexion critique sur l'adéquation entre ces moyens et les objectifs de recherche poursuivis.
- **Problématique** (5-7 pages): Présentation, sur base d'une documentation scientifique précise, de la problématique qui sera développée et de l'approche théorique qui sera mobilisée. Définition du ou des principaux concepts autour desquels s'articule le projet, la question de recherche, l'hypothèse ou la proposition de recherche, selon le cas.
- **Développement** (35-40 pages, en plusieurs sections): Texte argumentatif qui présente les principaux résultats de la recherche et en discute de manière approfondie l'interprétation. Ceci mobilise une littérature scientifique précise et actualisée (la discussion s'inscrit dans l'état des connaissances scientifiques qui est clairement présenté), et situe l'objet étudié dans les débats et controverses scientifiques en cours.
- **Conclusion** (3-5 pages): Section présentant la réponse (provisoire) que l'on peut apporter à la question ou à la proposition de recherche. Mise en évidence des enjeux théoriques, pratiques et sociétaux reliés à la conclusion. Pistes de recherches et recommandations éventuelles.
- **Bibliographie** : liste complète des sources citées (livres, monographies, revues scientifiques, rapports, statistiques, sites Web, etc.). Les références doivent respecter les normes de

---

<sup>1</sup> Se référer pour les règles de présentation et de forme au Guide de présentation des mémoires et des thèses de la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal : <https://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/fesp/documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf>

présentation scientifique en vigueur. À noter que ces normes peuvent varier d'une discipline à l'autre<sup>2</sup>.

### **Quelles sont les modalités d'évaluation ?**

Une fois terminé, et en accord avec le professeur qui a dirigé sa recherche, l'étudiant dépose son TD en **3 exemplaires** auprès du TGDE responsable des études de 2<sup>e</sup> cycle en relations industrielles, **au plus tard 3 semaines avant la fin du deuxième trimestre de réalisation du TD.**

Si les critères d'évaluation peuvent varier en fonction de la visée et des modalités de mise en œuvre du TD, ils incluent toutefois les éléments suivants :

- la clarté de l'objet de recherche et la précision de la question de recherche, de la proposition ou de l'hypothèse;
- la présentation de la démarche méthodologique et sa cohérence par rapport aux objectifs visés;
- la qualité du cadre théorique et la précision des concepts mobilisés;
- la qualité et la pertinence de la revue de littérature;
- la qualité de l'analyse;
- la qualité de la discussion et de la conclusion;
- l'inscription de l'analyse dans l'état des débats et des enjeux contemporains en relations industrielles;
- la structuration du texte;
- la qualité de la langue;
- la présentation des références et de la bibliographie.

Conformément au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, le rapport écrit de l'étudiant est évalué par un Jury de deux membres. Celui-ci est composé du professeur ou de la professeure qui a supervisé le TD et d'un second professeur désigné par le Directeur ou la Directrice de l'École.

Chaque professeur évalue le TD, sur base des critères définis ci-dessus, en remplissant la grille incluse dans le « Rapport d'évaluation d'un travail dirigé » et en lui attribuant une note. Ces rapports sont transmis au responsable académique des programmes de 2<sup>e</sup> cycle en Relations industrielles qui établit la moyenne des notes attribuées par les deux membres du Jury. Cette moyenne constitue la note finale du TD. En cas de forte divergence entre les deux évaluations, le responsable de programme, après avoir réuni et consulté les membres du Jury, adoptera une solution appropriée. Dans ce cadre, il pourra notamment solliciter une réévaluation du TD par un autre professeur.

---

<sup>2</sup> Pour plus de détails, se référer à : <http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/22-Citer-ses-sources?tab=120>